



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Bureau du Conseil d'Administration**

Séance ordinaire du 14 mars 2022

Objet : BOE - Concession d'aménagement de l'écoquartier de Marot

Le Bureau du Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni, en séance ordinaire le quatorze mars deux-mille-vingt deux, à 10 heures, sous la Présidence de **M. Thomas BOUYSSONNIE**.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, Président du Conseil d'Administration,
M. PICARD, Vice-Président du Conseil d'Administration
M. COSTA, Administrateur,
Mme SALLES, Administratrice.

Était excusé ou représenté par pouvoir

M. CONSTANS, Administrateur,
M. MASSET, Administrateur,
Mme PALAZE, Administratrice, a donné pouvoir à Monsieur BOUYSSONNIE

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFNER, Directrice Générale Adjointe,
M MALIEN, Directeur Financier.

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, dénommé "Habitallys"

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu le lancement par la Commune de BOE d'une consultation pour attribuer la concession d'aménagement de l'écoquartier de Marot, pour une remise des candidatures fixée au 16 mars 2022.

Vu les objectifs de la collectivité qui consistent à :

- favoriser l'émergence d'un écoquartier,
- répondre aux besoins des familles en termes de logements, de logement social, et de s'inscrire dans une politique de mixité sociale et fonctionnelle,
- préserver les grands équilibres entre espaces naturels et bâtis pour valoriser une identité de « ville à la campagne »,
- favoriser les déplacements doux et les transports en commun,
- inscrire les aménagements et les constructions dans une démarche de développement durable,

Vu les caractéristiques du programme d'aménagement qui porte sur un programme global d'environ 160 000 m² de SHON répartis comme suit :

- Logements : 65 000 m² dont 25% de logement social
- Equipements collectifs : 20 000 m²
- Espaces libres : 39 000 m²
- Activités économiques : 20 000 m²
- Infrastructures et réseaux : 16 000 m²

Considérant l'intérêt pour HABITALYS de s'inscrire dans ce projet territorial, avec des partenaires,

Considérant les discussions préalables engagées avec la SEM47, et les deux autres bailleurs sociaux AGEN HABITAT et DOMOFRANCE,

DÉCIDE

- **D'autoriser HABITALYS à participer à la consultation organisée par la Ville de BOE,**
- **Et prend note d'une participation dans le cadre d'un groupement constitué avec la SEM47 en qualité d'aménageur et d'AGEN HABITAT et DMOFRANCE.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Agen, le 15 mars 2022



Le Directeur Général,

Bruno GUINANDIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 14 mars 2022

Objet : MARMANDE Résidence la Gravette – Projet ANRU – Réhabilitation de 320 logements – Mise à jour du plan de financement prévisionnel

Le Bureau du Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni, en séance ordinaire le quatorze mars deux-mille-vingt deux, à 10 heures, sous la Présidence de **M. Thomas BOUYSSONNIE**.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, Président du Conseil d'Administration,
M. PICARD, Vice-Président du Conseil d'Administration
M. COSTA, Administrateur,
Mme SALLES, Administratrice.

Était excusé ou représenté par pouvoir

M. CONSTANS, Administrateur,
M. MASSET, Administrateur,
Mme PALAZE, Administratrice, a donné pouvoir à Monsieur BOUYSSONNIE

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,
M MALIEN, Directeur Financier.

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot et Garonne dénommé Habitallys

Vu les délibérations du Bureau du Conseil d'Administration des 17 mai 2021 et 11 octobre 2021 approuvant les prix de revient et plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation de la résidence la Gravette dont le programme de travaux porte essentiellement sur les prestations suivantes :

- Amélioration des performances thermiques (ITE, géothermie)
- Réfection des salles de bains, cuisines et WC
- Mise en conformité électrique des logements
- Extension des balcons
- Création d'ascenseurs (14 sur 44 entrées, dont 22 en R+4)
- Création de halls traversants (bâtiments B et E)
- Division de 14 logements T5 en 28 T2
- Résidentialisation des pieds d'immeubles
- Création de 8 garages et 46 places de stationnement extérieures.

Considérant que depuis ces dates, certains postes du plan de financement ont changé :

- La subvention d'un montant 70 000 € de la région Nouvelle Aquitaine dédiée au financement des logements pour les jeunes semble ne pouvoir être obtenue, est supprimée du plan de financement.
- Un prêt du crédit coopératif de 3 000 000 € d'une durée de 15 ans au taux fixe de 0.55% est intégré au plan de financement, permettant de diminuer de façon similaire la part de fonds propres de l'organisme affectés à l'opération

DECIDE

- **De modifier le plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-après,**

MARMANDE LA GRAVETTE REHABILITATION LOURDE 320 LOGEMENTS	
Coût de revient de l'opération :	
	<u>Montant</u>
Charge foncière H.T.....	820 033 €
Total coût construction H.T.....	17 213 518 €
Honoraires H.T.....	1 017 505 €
Divers, imprévus, aléas, révision H.T.....	929 658 €
TVA taux réduit.....	1 085 635 €
Coût total TTC	21 066 350 €
Plan de financement	
Subventions.....	2 636 703 €
<i>Subvent° ANRU</i>	600 000 €
<i>Subvent° FEDER base</i>	624 000 €
<i>Subvent° FEDER Géothermie</i>	361 783 €
<i>Fonds Chaleur ADEME Géothermie</i>	216 920 €
<i>Subvent° Région politique ville</i>	390 000 €
<i>Subvent° Région petits collectifs</i>	444 000 €
Emprunts.....	13 858 000 €
<i>Prêt Action Logement ANRU</i>	800 000 €
<i>Prêt Crédit Coopératif</i>	3 000 000 €
<i>Prêts bancaires</i>	10 058 000 €
Fonds propres.....	4 571 647 €
Total plan de financement	21 066 350 €

- D'autoriser le Directeur Général, ou son adjointe en cas d'absence ou d'empêchement, à signer les contrats d'emprunt dans les limites de ceux mentionnés au plan de financement prévisionnel,
- D'autoriser le Directeur Général, ou son adjointe en cas d'absence ou d'empêchement, à signer les demandes de subventions mentionnées au plan de financement prévisionnel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Agen le 18 mars 2022



Bruno GUINANDIE
Directeur Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by several loops and a final flourish.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Bureau du Conseil d'Administration**

Séance ordinaire du 14 mars 2022

Objet : LE PASSAGE D'AGEN – Chantier Jeunes

Le Bureau du Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni, en séance ordinaire le quatorze mars deux-mille-vingt deux, à 10 heures, sous la Présidence de **M. Thomas BOUYSSONNIE**.

Étaient présents

M. BOUYSSONNIE, Président du Conseil d'Administration,
M. PICARD, Vice-Président du Conseil d'Administration
M. COSTA, Administrateur,
Mme SALLES, Administratrice.

Était excusé ou représenté par pouvoir

M. CONSTANS, Administrateur,
M. MASSET, Administrateur,
Mme PALAZE, Administratrice, a donné pouvoir à Monsieur BOUYSSONNIE

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,
M MALIEN, Directeur Financier.

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, dénommé "Habitatys"

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu l'organisation et le succès, durant l'été 2021, de chantiers citoyens sur la Ville du PASSAGE d'AGEN au cours desquels des jeunes ont procédé à des travaux de nettoyage et de rafraîchissement dans le quartier de Tounis, dans l'esprit d'une sensibilisation au respect de l'environnement et du cadre de vie.

Vu que le dispositif s'inscrit dans les appels à projets proposés par le service de cohésion sociale de l'agglomération d'AGEN,

Considérant la volonté commune de la Ville et de l'Office de renouveler l'expérience à l'occasion de 4 sessions de 3 heures durant les vacances de Pâques (du 19 au 22 avril),

Considérant l'exposé fait en séance,

DÉCIDE

- **De renouveler l'expérience de chantier citoyen durant la période considérée,**
- **D'apporter sa contribution aux frais de transport, à hauteur de 900 €, pour une sortie à l'océan,**
- **D'autoriser le Directeur Général, ou son adjointe en cas d'empêchement, à signer la convention correspondante.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Agen, le 15 mars 2022

Le Directeur Général,



Bruno GUINANDIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 14 mars 2022

Objet : MIRAMONT Résidence "La Tour" – Rétrocession de trois parcelles à la commune

Le Bureau du Conseil d'Administration d'HABITALYS, Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, s'est réuni, en séance ordinaire le quatorze mars deux-mille-vingt-deux, à 10 heures, sous la Présidence de **M. Thomas BOUYSSONNIE**.

Étaient présents

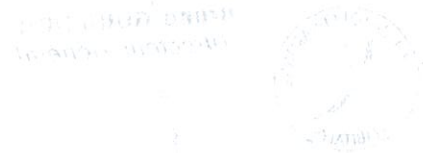
M. BOUYSSONNIE, Président du Conseil d'Administration,
M. PICARD, Vice-Président du Conseil d'Administration
M. COSTA, Administrateur,
Mme SALLES, Administratrice.

Était excusé ou représenté par pouvoir

M. CONSTANS, Administrateur,
M. MASSET, Administrateur,
Mme PALAZE, Administratrice, a donné pouvoir à Monsieur BOUYSSONNIE

Assistaient également à la séance

M. GUINANDIE, Directeur Général,
Mme HAFFNER, Directrice Générale Adjointe,
M MALIEN, Directeur Financier.



Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, dénommé "Habitallys"

Vu les dispositions des articles L.421 à L.421-4 du code de la Construction et de l'Habitation répertoriant l'ensemble des activités conférées aux Offices Public de l'Habitat,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 6 juillet 2015, donnant délégation de compétence au Bureau notamment en matière d'actes de disposition,

Vu le courrier du 18/11/2021 adressé par HABITALYS à la Commune de Miramont proposant la rétrocession de la parcelle AD 421 d'une superficie d'environ 297 m², de la parcelle AD 439 d'une surface d'environ 2 102 m² et de la parcelle AD 621 d'une surface d'environ 191 m²,

Vu la délibération de la commune du 07/02/2022 donnant un avis favorable à cette rétrocession,

Considérant la nécessité de rétrocéder ces parcelles en vue de transférer la charge de leur entretien à la Commune,

DÉCIDE

d'accepter la cession à l'euro symbolique à la Commune de Miramont, des parcelles AD 421 d'une superficie d'environ 297 m², de la parcelle AD 439 d'une surface d'environ 2 102 m² et de la parcelle AD 621 d'une surface d'environ 191 m²,

d'autoriser le Directeur Général ou son Adjointe en cas d'absence ou d'empêchement à signer l'acte authentique à intervenir et toute pièce se rapportant à cette cession.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Agen, le 14 Mars 2022



Bruno GUINANDIE
Directeur Général